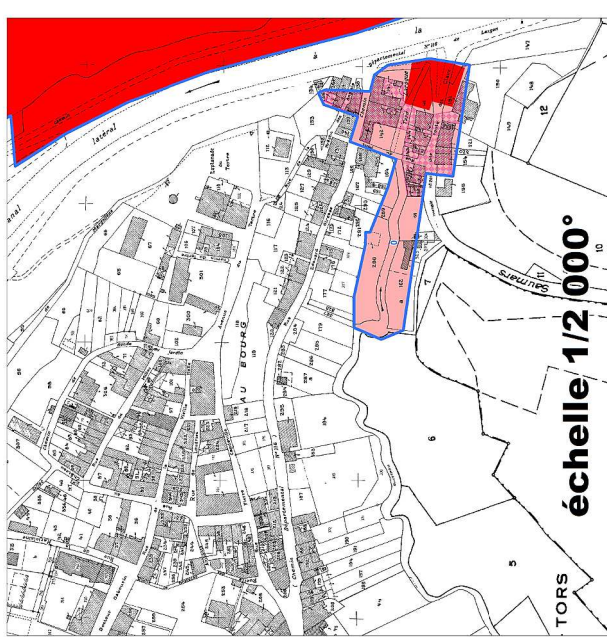
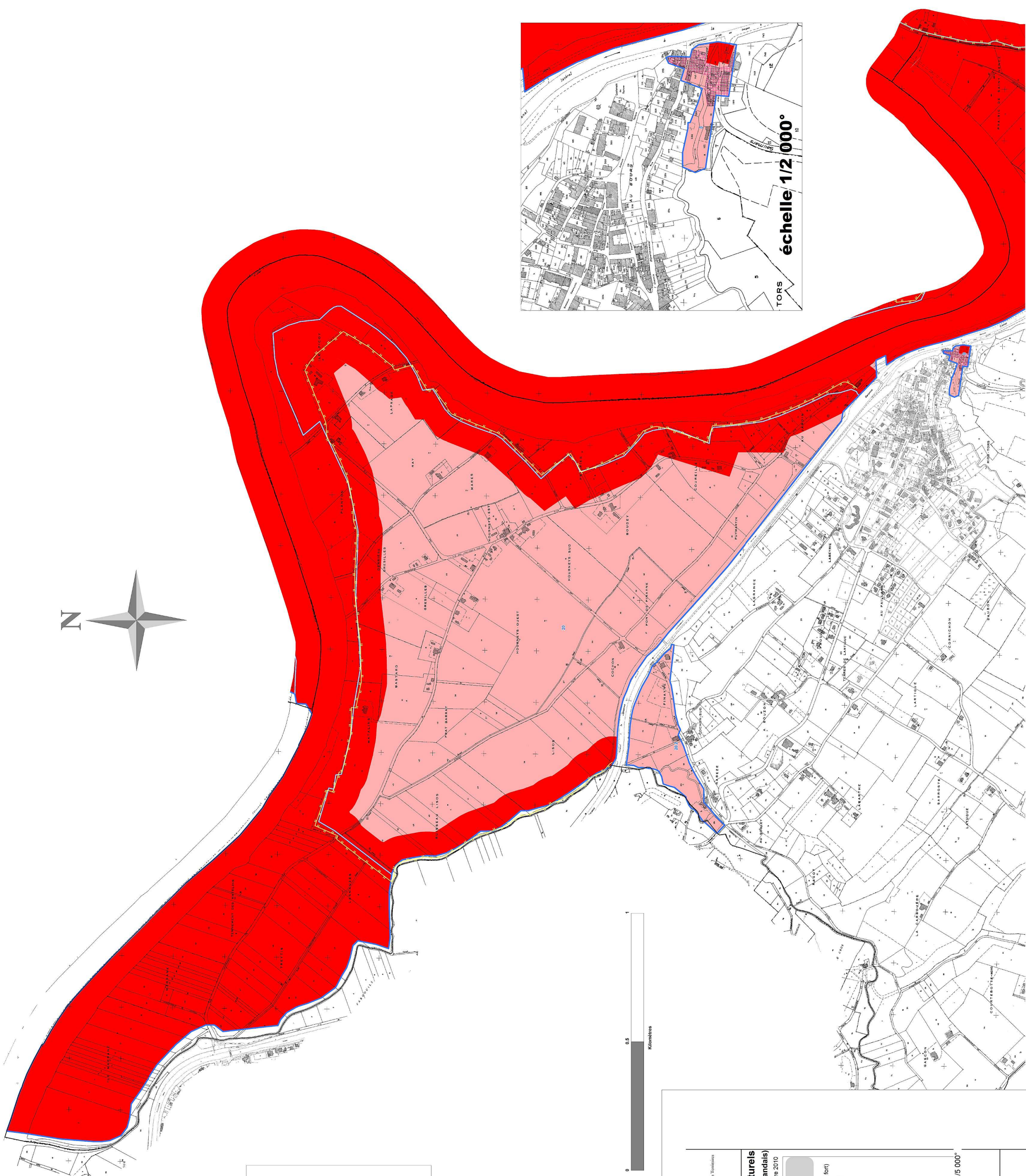




Direction Départementale des Territoires
Service Risques Secours
1732 Avenue de la Vallée
47116 Agen cedex 9

Plan de Prévention des Risques naturels
MEILHAN / GARONNE nord (Secteur du Marmandais)
Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0057 du 7 septembre 2010

Hauteur de digues en mètres
inférieure à 2 mètres
supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage
Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
Rouge Clair trémié (secteur urbanisé en aléa très fort)
Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa majeur)

Limite de zone inondable
Niveaux calculés d'une crue centennale exprimés en m. NGF
51 Niveau dans le casier
Limite de commune

INONDATION :
Carte de zonage

Échelle 1/5 000°